

LED

Laboratoire des Ecritures Dramatiques Règlement 2025-2026

1. Objet

Sous la dénomination LED (Laboratoire des Ecritures Dramatiques), la SSA, en partenariat avec le **Théâtre Le Poche** et la **Fondation Johnny Aubert-Tournier - Maisons Mainou**, organise un concours pour autrices et auteurs membres de la SSA et distribue quatre bourses de CHF 9'000 chacune à quatre autrices et auteurs lauréats qui participeront à un laboratoire d'écriture dramatique sur une durée totale de 4 mois, avec l'accompagnement de professionnelles et professionnels.

2. Buts

Le LED a pour but:

- D'accompagner l'écriture d'œuvres dramatiques contemporaines,
- D'offrir à l'autrice ou à l'auteur un cadre qui lui permette de confronter son travail à des regards de professionnelles et professionnels (autrices et auteurs expérimentés, interprètes, intervenantes et intervenants extérieurs et directrices et directeurs de théâtre) et d'adapter ce cadre de travail aux besoins spécifiques de son projet, d'expérimenter différentes dynamiques de travail au vu des instruments que le LED propose.
- De favoriser la constitution d'un réseau professionnel en Suisse romande.

3. Déroulement du LED

Les lauréates et lauréats vivront pendant quatre mois un processus d'écriture complet, allant du choix d'un sujet, d'une forme, l'écriture proprement dite, la supervision/direction par des intervenantes ou intervenants, le travail avec les interprètes, jusqu'à la restitution du travail et le partage devant un public des expériences vécues pendant le processus.

Le processus se déroule selon le programme suivant :

- 5 jours de résidence aux Maisons Mainou avec les 4 lauréates et lauréats, la ou le dramaturge transversal/e et plusieurs intervenantes et intervenants (professionnels/les spécialisé/es dans une forme d'écriture spécifique) ;
- 3 mois d'écriture personnelle suivie par une ou un mentor ;
- 2x2 jours d'échanges avec la ou le dramaturge transversal/e en cours de travail pour faire le point sur l'avancée et les besoins de la lauréate ou du lauréat ;
- 2 jours de répétition au Théâtre Le Poche avec 1 ou 2 interprètes (qui seront choisis dans le réseau du théâtre partenaire) pour une présentation ou mise en lecture à l'issue du travail ;
- Une restitution du travail d'écriture en public au Théâtre Le Poche et un bord de scène sur le processus d'écriture ;
- Une réunion de clôture entre les lauréates et les lauréats et leurs équipes afin de débriefer et confronter les expériences vécues lors du processus.

4. Participants/es

Les participantes et participants au concours sont des autrices ou auteurs francophones, membres de la SSA.

Le LED est ouvert aux autrices et auteurs des différents [répertoires](#) des arts de la scène de la SSA, afin de permettre la rencontre de plusieurs disciplines et la confrontation à des processus d'écriture variés.

Les participantes et participants au concours ne peuvent concourir qu'avec un seul projet et qu'individuellement, et non en groupe de coautrices ou coauteurs pour un même projet.

LED

Laboratoire des Ecritures Dramatiques Règlement 2025-2026

5. Conditions de participation

A. Dépôt de dossier

Les participantes ou participants au concours déposent un dossier complet établi conformément aux instructions du point B. ci-dessous. Le dossier doit être envoyé en **1 seul document pdf** via le [formulaire en ligne](#). Les dossiers incomplets ne sont pas pris en considération.

La date limite pour l'envoi des dossiers est **le 15 avril 2025**.

B. Contenu du dossier

- Biographie ou CV de l'autrice ou de l'auteur (1 PAGE MAX)
- Un texte de présentation et de motivation (2 PAGES MAX) exposant :
 - 1) de quelle(s) manière(s) l'autrice ou l'auteur souhaite travailler, ce qu'elle ou il souhaite expérimenter dans le processus de travail et éventuellement en relation avec les autres disciplines/formes d'écriture ;
 - 2) les thématiques que l'autrice ou l'auteur souhaite aborder, les raisons qui motivent ce choix et l'angle sous lequel elle ou il veut les aborder ;
 - 3) les noms de mentors par qui elle/il aimerait être accompagné pour le développement de son écriture. Les mentors doivent être des autrices ou auteurs, dramaturges, chorégraphes, compositrices ou compositeurs/librettistes, metteuses ou metteurs en scène expérimentés ;
 - 4) Une brève biographie du/de la mentor souhaité/e avec un texte qui motive ce choix.

Les futures lauréates et futurs lauréats s'engagent à suivre le programme du LED sur toute sa durée, sauf cas de force majeure ou circonstances particulières dûment motivées. Elles ou ils s'engagent également à respecter le calendrier du programme.

6. Calendrier de l'édition 2025-2026

- Délai du dépôt des candidatures : 15 avril 2025.

- Réunion du jury, sélection des lauréates et lauréats : 23 juin 2025.

- Publication des résultats du concours : dans les 7 jours après la réunion jury (par courriel personnel des Affaires culturelles de la SSA aux lauréates ou lauréats). Les résultats de la sélection sont également publiés sur les sites des partenaires du LED.

- Versement des bourses par la SSA sur le compte personnel des lauréates ou lauréats : février 2026

- Déroulement du LED :

 Résidence aux Maisons Mainou, Vandoeuvres : du 2 au 6 février 2026.

 Première séance commune, SSA, Lausanne : mi-mars (2 jours).

 Deuxième séance commune, SSA, Lausanne : mi-avril (2 jours).

- Présentation publique au Théâtre Le Poche, Genève :

 Répétitions : 28-29 mai 2026.

 Présentation : 30 mai 2026.

- Réunion de clôture du LED et transmission des textes et travaux d'écriture définitifs aux Affaires culturelles de la SSA : juin 2026.

7. Jury

Le jury qui choisit les quatre autrices et auteurs lauréats/es qui participeront au LED 2025-2026 est constitué par trois ou quatre professionnelles et professionnels de la scène désigné/es par les Affaires culturelles de la SSA et les institutions partenaires. Ses décisions sont prises en toute souveraineté. Elles ne sont ni motivées ni susceptibles de recours.

LED

Laboratoire des Ecritures Dramatiques Règlement 2025-2026

8. Dispositions finales

En cas de production des œuvres issues du LED, les autrices ou auteurs s'engagent à mentionner (ou à faire mentionner par les compagnies et théâtres producteurs) sur les imprimés et le matériel de promotion relatifs aux représentations des œuvres la mention suivante : « *Développé dans le cadre du Laboratoire des écritures dramatiques* » et à y faire figurer les logos des partenaires du LED (SSA, Théâtre Le Poche, Fondation Johnny Aubert-Tournier - Maisons Mainou). Pour information, les autrices et auteurs enverront avant les représentations trois exemplaires du matériel promotionnel publié aux Affaires culturelles de la SSA.

Etat : mars 2025

Le règlement est valable pour l'édition 2025-2026

SOCIETE SUISSE DES AUTEURS (SSA) | AFFAIRES CULTURELLES
Rue Centrale 12 | Case postale 1359 | CH-1001 Lausanne |
Tel. +41 (0)21 313 44 66 | fondsculturel@ssa.ch